



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/906

S/20305

30 novembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session
Points 72, 129, 133 et 136 de
l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 23 novembre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre de M. Abdul Wakil,
Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan, qui vous est
adressée (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72,
129, 133 et 136 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Shah Mohammad DOST

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des
affaires étrangères de l'Afghanistan

La République d'Afghanistan, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, a toujours affirmé son attachement aux buts et aux principes des Nations Unies. Nous accordons une grande importance au mandat qui a été confié à l'Organisation des Nations Unies par les nations souveraines du monde. La situation internationale actuelle place cette assemblée mondiale devant l'obligation impérative d'unir ses efforts dans le cadre d'un mécanisme international afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prendre des mesures collectives efficaces pour éliminer la menace actuelle contre la paix mondiale et de trouver des moyens pacifiques de régler les différends internationaux et régionaux qui risqueraient d'entraîner une rupture de la paix. De plus, cette situation délicate exige que les Etats s'unissent et entreprennent résolument des actions spécifiques en vue d'instaurer la coopération internationale nécessaire pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires.

Tout en reconnaissant pleinement le rôle qui est le vôtre et les efforts que vous déployez en qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour préserver et promouvoir les principes historiques de cette organisation, et en rendant hommage, avec gratitude, au rôle que vous avez joué dans le règlement pacifique de la situation relative à l'Afghanistan, j'ai l'honneur de vous communiquer la proposition ci-après de la République d'Afghanistan, dont le but est de mettre un terme à une lutte fratricide et d'instaurer une paix permanente en Afghanistan et dans toute la région. A notre avis, cette proposition peut aussi prendre en compte les intérêts des pays voisins et ceux des grandes puissances.

Tenant dûment compte des responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne la nécessité d'instaurer la paix et la stabilité de façon à empêcher désormais tout conflit armé en Afghanistan et dans toute la région, et considérant la situation géostratégique et géopolitique du pays et la nécessité de reconstruire l'économie nationale, gravement ébranlée par la guerre, la République d'Afghanistan propose qu'une conférence internationale sur la neutralité et la démilitarisation de l'Afghanistan se tienne sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cette proposition a fait l'objet d'une déclaration récente du Président Najibullah à une session conjointe du Parlement.

Nous avons l'intime conviction que la conclusion d'un traité sur la neutralité et la démilitarisation de l'Afghanistan apportera une contribution historique à la sauvegarde de la paix et de la stabilité en Afghanistan et dans l'Asie du Sud-Ouest en général et que l'Afghanistan, tout comme la Suisse et l'Autriche en Europe, pourrait devenir un bastion de stabilité dans cette partie de l'Asie. Les participants à cette conférence devraient être l'Afghanistan et les pays voisins, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, garants internationaux des Accords de Genève.

Le Gouvernement afghan estime qu'en raison de son caractère historique, tous les secteurs de la nation afghane participant au conflit devraient intervenir dans cette décision. Il est donc vital et urgent de former en Afghanistan un gouvernement s'appuyant sur une large coalition.

Nous pensons en outre qu'après avoir défini par un traité le statut de l'Afghanistan en tant que territoire neutre et démilitarisé, il faudrait, dans un deuxième temps, convoquer une grande conférence internationale à laquelle seraient invités différents pays, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et divers organismes économiques, financiers et monétaires internationaux en vue de délibérer sur les modalités d'une assistance au redressement économique de ce pays dévasté par la guerre et d'examiner les problèmes humanitaires qui s'y posent. Cette conférence pourrait aussi contribuer à renforcer sensiblement le remarquable programme d'assistance économique et humanitaire de l'Organisation des Nations Unies déjà en cours en Afghanistan.

Tout en rendant de nouveau hommage à votre action et à vos efforts dans le rétablissement de la paix en Afghanistan, le Gouvernement de la République d'Afghanistan et le peuple afghan épris de paix pensent que votre contribution à la convocation d'une conférence internationale sur la neutralité et la démilitarisation de l'Afghanistan, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, constituera un nouveau pas vers l'instauration de la paix en Afghanistan, dans la région et dans le monde entier.

Soyez assuré, Monsieur le Secrétaire général, de l'entière coopération du Gouvernement afghan.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Afghanistan,

(Signé) Abdul WAKIL
